

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		
Six mois	Un an	Six mois	Un an
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc.			
Algérie, Tunisie.		20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé	900 f	Par la poste	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	1.000 francs
Chaque annonce répétée	Moltié prix
(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS, ARRETES ET DECISION

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2011

- 24 février Décret n° 2011-276 portant nomination d'adjoints aux Gouverneurs 462
 24 février Décret n° 2011-277 portant nomination de Préfets 463
 24 février Décret n° 2011-278 portant nomination d'adjoints aux Préfets 465
 24 février Décret n° 2011-279 portant nomination de sous-préfets d'arrondissements 466

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

2011

- 5 janvier Arrêté ministériel n° 228 MEF-DGID-DEDT autorisant M. Abdoulaye Ndiaye à occuper à titre précaire et révocable, un terrain du Domaine public maritime situé à Dakar Corniche Ouest, Boulevard Roosevelt, d'une superficie de 1.086 mètres carrés environ.. 471
 2 février Décision n° 1152 MEF-DRS-SFD portant prorogation de l'Administration provisoire de l'Association sénégalaise pour l'Appui à la Crédit d'activités socio-économiques (ASACASE) 471

MINISTÈRE DES MINES,
DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO-INDUSTRIE
ET DES PME

2011

- 5 janvier Arrêté ministériel n° 457 MMIAPI-ME portant organisation des services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME 472

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES LOISIRS

2011

- 24 janvier Arrêté ministériel n° 905 portant création d'une Commission chargée de la préparation et de l'organisation de la Cérémonie d'inauguration du Grand Théâtre national 473

MINISTERE DU COMMERCE

2011

- 1^{er} février Arrêté ministériel n° 1083 MCOM-SAGE-SP portant création et fixant la composition et le fonctionnement du Comité technique de Pilotage de l'Elaboration du Cadre de Dépenses sectoriel à moyen terme (CDS-MT) 473

- 1^{er} février Arrêté ministériel n° 1084 portant blocage des prix de certaines denrées de première nécessité 474

PARTIE NON OFFICIELLE

- Announces 474

PARTIE OFFICIELLE

**DECRETS ARRETES
ET DECISION**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET n° 2011-276 du 24 février 2011
portant nomination d'adjoints aux gouverneurs**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution :

Vu la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifié :

Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et chefs de village, modifié par le décret n° 96-228 du 22 mars 1996 :

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre :

Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères, modifié :

Vu le décret n° 2010-1356 du 6 octobre 2010 nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement :

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur :

DECREE :

Article premier. - M^{me} Mariama Traoré, Administrateur civil, Mle de solde n° 616 281/P, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommée Adjointe au Gouverneur de la Région de Dakar, chargée du développement, en remplacement de M. Daouda Wadd Seck, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 2. - M. Daouda Wadd Seck, Administrateur civil, Mle de solde n° 517-434/F, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Dakar, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Dakar, chargé des affaires administratives, en remplacement de M^{me} Rachelle Faycaline Coly Boucal, appelée à d'autres fonctions :

Art. 3. - M. Mamadou Lamine Mane, Administrateur civil, Mle de solde n° 510 188/C, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Sédiou, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargé du développement, en remplacement de M. Mactar Diop, appelé à d'autres fonctions :

Art. 4. - M. Mactar Diop, Administrateur civil, Mle de solde n° 513 398/E, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargé des affaires administratives, en remplacement de Mme. Seynabou Guèye, appelée à d'autres fonctions ;

Art. 5. - M. Diadia Dia, Administrateur civil, Mle de solde n° 616 324/F, précédemment Adjoint au Préfet du département de Dakar, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Thiès, chargé du développement, en remplacement de M. Alioune Badara Samb, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 6. - M. Alioune Badara Samb, Administrateur civil, Mle de solde n° 568 650/G, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Thiès, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Thiès, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Birahim Ndiaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 7. - M. Birahim Ndiaye, Administrateur civil, Mle de solde n° 518 720/G, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Thiès, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Matam, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Fary Sèye, appelé à d'autres fonctions :

Art. 8. - M. Ibra Fall, Administrateur civil, Mle de solde n° 616 313/F, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Kaolack, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Ziguinchor, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Paul Dionne, appelé à d'autres fonctions :

Art. 9. - M. Paul Dionne, Administrateur civil, Mle de solde n° 518 200/J, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Ziguinchor, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Kaolack, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Ibra Fall, appelé à d'autres fonctions :

Art. 10. - M. Moustapha Ndiaye, Administrateur civil, Mle de solde n° 514 686/D, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Fatick, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Tambacounda, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Amadou Bamba Koné, appelé à d'autres fonctions :

Art. 11. - M. Amadou Bamba Koné, Administrateur civil, Mle de solde n° 519 022/M, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Tambacounda, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Louga, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Demba Touré, appelé à d'autres fonctions :

Art. 12. - M. Demba Touré, Administrateur civil, Mle de solde n° 608 596/L, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Louga, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Kédougou, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. El Hadji Pape Madické Dramé, appelé à d'autres fonctions :

Art. 13. - M. El Hadji Pape Madické Dramé, Administrateur civil, Mle de solde n° 616 286/K, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Kédougou, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Kaffrine, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Bernard Casimir Demba Cissé, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 14. - M. Bernard Casimir Demba Cissé, Administrateur civil, Mle de solde n° 601 798/A, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Kaffrine, chargé des affaires administratives, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Fatick, chargé des affaires administratives, en remplacement de M. Moustapha Ndiaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 15. - M. Mamadou Guèye, Administrateur civil, Mle de solde n° 608 883/K, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Kédougou, chargé du développement, en remplacement de M. Amadou Diop, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 16. - M. Amadou Diop, Administrateur civil, Mle de solde n° 383 100/C, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Kédougou, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Fatick, chargé du développement, en remplacement de M. Faly Sow, appelé à d'autres fonctions :

Art. 17. - M. Faly Sow, Administrateur civil, Mle de solde n° 385 623/G, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Fatick, chargé du développement, est nommé Adjoint au Gouverneur de la Région de Sédhiou, chargé du développement, en remplacement de M. Mamadou Lamine Mane, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 18. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 24 février 2011

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

DECRET n° 2011-277 du 24 février 2011 portant nomination de Préfets.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution :

Vu la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifié :

Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et chefs de village, modifié par le décret n° 96-228 du 22 mars 1996 :

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre :

Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères, modifié :

Vu le décret n° 2010-1356 du 6 octobre 2010 nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement :

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur :

DECREE :

Article premier. - M^{me} Seynabou Guèye, Administrateur civil, Mle de solde n° 608 876/G, précédemment Adjointe au Gouverneur de la Région de Saint-Louis, chargée des affaires administratives, est nommée Préfet du Département de Goudiri, en remplacement de M. Saer Ndao, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 2. - M^{me} Virginie Rachelle Faycaline Coly Boucal, Administrateur civil, Mle de solde n° 608 537/E précédemment Adjointe au Gouverneur de la Région de Dakar, chargée des affaires administratives, est nommée Préfet du Département de Bambey, en remplacement de M. Mamadou Oumar Baldé, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 3. - M. Mame Gor Diop, Administrateur civil; Mle de solde n° 367 033/D, précédemment Préfet du Département de Louga, est nommé Préfet du Département de Foundiougne, en remplacement de M. Ange Faye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 4. - M. Ange Faye, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, Mle de solde n° 378 195/G, précédemment Préfet du Département de Foundiougne, est nommé Préfet du Département de Louga, en remplacement de M. Mame Gor Diop, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 5. - M. Mamadou Oumar Baldé, Administrateur civil, Mle de solde n° 516 796/I, précédemment Préfet du Département de Bambey, est nommé Préfet du Département de Birkilane, en remplacement de M. Habib Léon Ndiaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 6. - M. Habib Léon Ndiaye, Administrateur civil, Mle de solde n° 609 919/E, précédemment Préfet du Département de Birkilane, est nommé Préfet du Département de Kédougou, en remplacement de M. Mamadou Mbaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 7. - M. Mamadou Mbaye, Administrateur civil, Mle de solde n° 508 295/O, précédemment Préfet du Département de Kédougou, est nommé Préfet du Département de Matam, en remplacement de M. Guedj Diouf, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 8. - M. Guedj Diouf, Administrateur civil, Mle de solde n° 606 920/E, précédemment Préfet du Département de Matam, est nommé Préfet du Département de Linguère, en remplacement de M. Médoune Guèye, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite;

Art. 9. - M. Amadou Bamba Koné, Administrateur civil, Mle de solde n° 519 022/M, précédemment Adjoint au Gouverneur de la Région de Tambacounda chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Tambacounda, en remplacement de M. Abdou Bodian, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 10. - M. Abdou Bodian, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, Mle de solde n° 378 190/L, précédemment Préfet du Département de Tambacounda, est nommé Préfet du Département de Dagana, en remplacement de M. Gabriel Ndiaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 11. - M. Ousmane Kane, Administrateur civil, Mle de solde n° 604 137/E, précédemment Préfet du Département de Koungheul, est nommé Préfet du Département de Podor, en remplacement de M. El Hadji Bouya Amar, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 12. - M. El Hadji Bouya Amar, Administrateur civil, Mle de solde n° 606 453/H, précédemment Préfet du Département de Podor, est nommé Préfet du Département de Kolda, en remplacement de M. Al Hassane Sall, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 13. - M. Al Hassane Sall, Administrateur civil, Mle de solde n° 604 141/L, précédemment Préfet du Département de Kolda, est nommé Préfet du Département de Nioro, en remplacement de M. Adama Baye Racine Ndiaye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 14. - M. Fary Sèye, Administrateur civil, Mle de solde n° 510 493/F, précédemment adjoint au Gouverneur de la Région de Matam, chargé des Affaires administratives, est nommé Préfet du Département de Ranérou Ferlo, en remplacement de M. Lazar Banoumane Keny, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 15. - M. Alyoune Badara Diop, Administrateur civil, Mle de solde n° 516695/H, chef de la Division des Etudes et de la Législation à la DAGAT, est nommé Préfet du Département de Mbour, en remplacement de M. Mamadou Dia, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 16. - M. Gabriel Ndiaye, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, Mle de solde n° 378 201/A, précédemment Préfet du Département de Dagana, est nommé Préfet du Département de Koungheul, en remplacement de M. Ousmane Kane, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 17. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 24 février 2011.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

**DECRET n° 2011-278 du 24 février 2011
portant nomination d'adjoints aux Préfets.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifié ;

Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et chefs de village, modifié par le décret n° 96-228 du 22 mars 1996 ;

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2010-1356 du 6 octobre 2010 nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur :

DECRETE :

Article premier. - Mme Seynabou Niang Sy, Administrateur civil, Mle de solde n° 616 907/E, précédemment en service au Ministère de l'Intérieur, est nommée adjointe au Préfet du Département de Dakar, en remplacement de M. Diadia Dia, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 2. - M. Moustapha Diaw, Administrateur civil, Mle de solde n° 520 620/E, précédemment en service à la Gouvernance de Dakar, est nommé adjoint au Préfet du Département de Guédiawaye, en remplacement de Mme Khadidiatou Sène Traoré, appelée à d'autres fonctions ;

Art. 3. - M. Babacar Ndiayé, Administrateur civil, Mle de solde n° 514 457/B, précédemment en service au Ministère de l'Intérieur, est nommé adjoint au Préfet du Département de Rufisque, en remplacement de M. Djiokek Ngor Ngom, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 4. - M. Abdoul Aziz Diagne, Administrateur civil, Mle de solde n° 503 930/B, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration Territoriale, est nommé adjoint au Préfet du Département de Pikine, en remplacement de M. Mouhamadou Lamine Thiam, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 5. - M. Ibrahima Sow, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 511 519/H, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Ranérou, est nommé adjoint au Préfet du Département de Kolda, en remplacement de M. Gallo Badji, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 6. - M. Babacar Diagne, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 513 035/E, précédemment Adjoint Sous-préfet de Rufisque Est, est nommé adjoint au Préfet du Département de Mbacké, en remplacement de M. Ndiack Sarr, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 7. - M. Saliou Abdoulaye Ngom, Administrateur civil, Mle de solde n° 624 556/B, précédemment en service à la Gouvernance de Thiès, est nommé adjoint au Préfet du Département de Tivaouane, en remplacement de M. Malick Thiao, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 8. - M. Djiby Diallo, Instituteur, Mle de solde n° 513 171/L, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Gossas, est nommé adjoint au Préfet du Département de Malem Hodar, en remplacement de M. Ousmane Thiao, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 9. - M. Ousmane Thiao, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 621 196/G, précédemment adjoint au Préfet du Département de Malem Hodar, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bignona, en remplacement de M. Sahite Fall, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 10. - M. Médoune Mbaye Thiam, Instituteur, Mle de solde n° 363 619/N, précédemment adjoint au Sous-Préfet du Département de Sibassor, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Nioro, en remplacement de M. Youssou Faye, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 11. - M. Youssou Faye, Professeur d'histoire et de géographie, Mle de solde n° 516 693/J, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Nioro est nommé adjoint au Préfet du Département de Saraya, en remplacement de M. Diom Aly Ba, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 12. - M. Diom Aly Ba, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 608 088/L, précédemment adjoint au Préfet du Département de Saraya, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Gossas, en remplacement de M. Djiby Diallo, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 13. - M. Sahite Fall, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 600 568/A, précédemment adjoint au Préfet du Département de Bignona, est nommé adjoint au Préfet du Département de Koumpentoum, en remplacement de M. Ousmane Khar Ndiaye, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Art. 14. - M. Thierno Diapaly Ndiaye, agent technique des eaux et forêts, Mle de solde n° 388 659/G, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djolof, est nommé adjoint au Préfet du Département de Oussouye, en remplacement de M. Mamadou Lamine Goudiaby, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 15. - M. Bouna Ndiaye Diop, agent technique horticole, Mle de solde n° 502 322/G, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Gueth, est nommé adjoint au Préfet du Département de Ranérou, en remplacement de M. Ibrahima Sow, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 16. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 24 février 2011.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Souleymane Ndéné NDIAYE.

DECRET n° 2011-279 du 24 février 2011
portant nomination de sous préfets
d'arrondissements.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifié ;

Vu le décret n° 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et chefs de village, modifié par le décret n° 96-228 du 22 mars 1996 ;

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Présidence et les Ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2010-1356 du 6 octobre 2010 nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur :

DECREE :

Article premier. - Mme Khadidiatou Sène Traoré, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 609 866/G, précédemment adjointe au Préfet du Département de Guédiawaye, est nommée Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiès Nord, en remplacement de M. Serigne Mbacké Diawara, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 2. - M. Serigne Mbacké Diawara, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 620 669/E, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiès Nord, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Saré Coly Sallé, en remplacement de M. El Hadji Malick Diop, appelé à d'autres fonctions ;

Art. 3. - M. El Hadji Malick Diop, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 378 145/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Saré Coly Sallé, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Boynguel Bamba, en remplacement de M. Abdou Wahabou Thioune, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. - M. Abdou Wahabou Thioune, Ingénieur de l'aménagement du territoire, Mle de solde n° 368 870/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Boynguel Bamba, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Cabrousse, en remplacement de M. Mamadou Djiba, appelé à d'autres fonctions.

Art. 5. - M. Mamadou Djiba, Instituteur, Mle de solde n° 504 060/O, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Cabrousse, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bembou, en remplacement de M. Ousmane Ly, appelé à d'autres fonctions.

Art. 6. - M. Ousmane Ly, Instituteur principal de classe exceptionnelle, Mle de solde n° 381 413/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Bembou, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Thiénaba, en remplacement de M. Babacar Dramé, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 7. - M. Ibrahima Diaw Kébé, Professeur d'enseignement moyen, Mle de solde n° 381 966/M, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Agnam Civol, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Pambal, en remplacement de M. Babacar Mbaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 8. - M. Babacar Mbaye, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 356 692/E, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Pambal, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Toubacouta, en remplacement de M. Ibou Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 9. - M. Pape Samba Mbodj, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 365 253/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Grand Dakar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement des Almadies, en remplacement de M. Oumar Séneba Lô, appelé à d'autres fonctions.

Art. 10. - M. Oumar Séneba Lô, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 057 837/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement des Almadies, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Fissel, en remplacement de M. Hamady Diongue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 11. - M. Amadou Faye, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 516 922/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Fimela, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Taïf, en remplacement de M. Maniass Diagne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 12. - M. Maniass Diagne, Agent technique de coopération, Mle de solde n° 507 819/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Taïf, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Fimela, en remplacement de M. Amadou Faye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 13. - M. Alioune Diop, Greffier, Mle de solde n° 378 050/I, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Diakhao, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sindia, en remplacement de M. Ousseynou Guire, appelé à d'autres fonctions.

Art. 14. - M. Ousmane Ndiaye, Instituteur, Mle de solde n° 381 985/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Miname 2, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndindy, en remplacement de M. Mamadou Dramé, appelé à d'autres fonctions.

Art. 15. - M. Mamadou Dramé, Instituteur, Mle de solde n° 389 875/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndindy, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Pakour, en remplacement de M. Daouda Ndoye, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 16. - M. Mountaga Daha Sall, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 503 491/L, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Koumbal, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Cas Cas, en remplacement de M. Amadou Fall Sarr, appelé à d'autres fonctions.

Art. 17. - M. Amadou Fall Sarr, Ingénieur des travaux de planification, Mle de solde n° 372 030/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Cas Cas, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ogo, en remplacement de M. Momar Cissé Seck, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 18. - M. Seydou Bâ, Assistant social, Mle de solde n° 364 935/J, précédemment Chef du Service de la Formation au Ministère de l'Intérieur, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakar-Plateau, en remplacement de M. Balla Bocar Diacko, appelé à d'autres fonctions.

Art. 19. - M. Balla Bocar Diacko, Agent technique d'agriculture, Mle de solde n° 355 958/I, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Dakar-Plateau, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Dodji, en remplacement de M. Samba Aïssata Kâ, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 20. - M. Ibrahima Ndao, Secrétaire d'Administration principale de classe exceptionnelle, Mle de solde n° 509 494/O, en service à la DAGAT, est nommé Sous-préfet des Parcelles Assainies en remplacement de M. Alhosseynou Dème appelé à d'autres fonctions.

Art. 21. - M. Alhosseynou Dème, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 362 405/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement des Parcelles Assainies, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndiedieng, en remplacement de M. Paul Bass, appelé à d'autres fonctions.

Art. 22. - M. Cheikh Modou Wade, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 501 189/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Médina Dakhar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Mbadakhouné, en remplacement de M. El Hadji Ndong, appelé à d'autres fonctions.

Art. 23. - M. El Hadji Ndong, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 364 935/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Mbadakhouné, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndande, en remplacement de M. Ibrahima Baïlo Bâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 24. - M. Ibrahima Baïlo Bâ, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 384 425/H, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndande, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Grand Dakar, en remplacement de M. Pape Samba Mbodj, appelé à d'autres fonctions.

Art. 25. - M. Ibrahima Sougou, Instituteur, Mle de solde n° 500 335/Z/A, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Orkadiére, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Orkadiére, en remplacement de M. Gorgui Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 26. - M. Ngor Faye, Instituteur, Mle de solde n° 382 420/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sibassor, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Simbandi Brassou, en remplacement de M. Thierno Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 27. - M. Thierno Dieng, Instituteur, Mle de solde n° 369 387/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Simbandi Brassou, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Yang Yang, en remplacement de M. Mamadou Sy, appelé à d'autres fonctions.

Art. 28. - M. Mamadou Sy, Ingénieur des travaux d'aménagement du territoire, Mle de solde n° 371 943/K, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Yang Yang, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Colobane, en remplacement de M. Mamadou Dieng, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 29. - M. Matar Dramé, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 361 811/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Bamba Thialène, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Rufisque Est, en remplacement de M. Ousmane Mbodj, appelé à d'autres fonctions.

Art. 30. - M. Ousmane Mbodj, Médiateur pédagogique, Mle de solde n° 516 796/F, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Rufisque Est, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Miname 2, en remplacement de M. Ousmane Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 31. - M. Hamady Diongue, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 368 852/Z, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Fissel, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Rao, en remplacement de M. Ousseynou Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 32. - M. Paul Bass, Greffier, Mle de solde n° 386 672/Z, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndiedieng, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Djibanar, en remplacement de M. Hamet Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 33. - M. Djibril Niane, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 359 520/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Thillé Boubacar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Notto, poste vacant.

Art. 34. - M. Hamet Diop, Instituteur, Mle de solde n° 059 349/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Djibanar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Thillé Boubacar, en remplacement de M. Djibril Niane, appelé à d'autres fonctions.

Art. 35. - M. Bathie Diouf, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 387 195/E, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Mboucky, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndoulo, en remplacement de M. Bafodé Kallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 36. - M. Bafodé Kallo Instituteur, Mle de solde n° 373 758/K, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndoulo, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagna, en remplacement de M. Youssouph Hanne, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 37. - M. Samba Ndokh Bâ, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 387 093/H, précédemment en service à la DAGAT, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndame, en remplacement de M. Sidy Diouf, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 38. - M. Ousseynou Guire, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 059 784/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sindia, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Saré Bidji, en remplacement de M. Ibrahima Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 39. - M. Ibrahima Ndiaye, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 517 694/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Saré Bidji, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Balla, en remplacement de M. Léopold Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 40. - M. Léopold Diouf, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 501 186/G, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Balla, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Djilor, en remplacement de M. Guedj Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 41. - M. Guedj Diouf, Agent technique d'agriculture, Mle de solde n° 380 117/L, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Djilor, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Katakel, en remplacement de M. Youssoupha Diaw, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 42. - M. Al Ousseynou Diallo, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 378 141/F, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Rao, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Niakhar, en remplacement de M. Ousmane Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 43. - M. Ousmane Diop, Greffier, Mle de solde n° 361 837/N, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Niakhar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Mboucky, en remplacement de M. Bathie Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 44. - M. Diokel Ngor Ngom, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 620 357/F, précédemment Adjoint au préfet de l'Arrondissement de Rufisque, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Tenghory, en remplacement de M. Daour Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 45. - M. Daour Dieng, Assistant social, Mle de solde n° 383 647/K, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Tenghory, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djoloff, en remplacement de M. Abdou Aziz Diagne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 46. - M. Abdou Aziz Diagne, Attaché d'Administration, Mle de solde n° 510 590/H, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djoloff, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Médina-Sabakh, en remplacement de M. Boubacar Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 47. - M. Amadou Bamba Sylla, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 500 825/F, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndiaye, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Médina-Sabakh, en remplacement de M. Boubacar Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 48. - M. Malick Mbow, Instituteur, Mle de solde n° 381 754/J, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Bandafassi, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Missirah Wadène, en remplacement de M. Amadou Aliou Sy, appelé à d'autres fonctions.

Art. 49. - M. Amadou Aliou Sy, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 387 193/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Missirah Wadène, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bamba Thialène, en remplacement de M. Matar Dramé, appelé à d'autres fonctions.

Art. 50. - M. Mamadou Moustapha Thiandoum, Instituteur, Mle de solde n° 389 583/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Mampatin, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bandafassi, en remplacement de M. Malick Mbow, appelé à d'autres fonctions.

Art. 51. - M. Boubacar Thiaw, Instituteur, Mle de solde n° 500 641/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouoloff, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Dar Salam, en remplacement de M. Lamine Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 52. - M. Lamine Diallo, Instituteur, Mle de solde n° 351 042/A, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Dar Salam, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Niaming, en remplacement de M. Bakary Dembélé, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 53. - M. Kanta Baldé, Instituteur, Mle de solde n° 504 463/H, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Diendé, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndorna, en remplacement de M. Mamadou Ibrahima Gano, appelé à d'autres fonctions.

Art. 54. - M. Ibrahima Gano, Agent technique des Eaux et Forêts, Mle de solde n° 379 579/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndorna, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouoloff, en remplacement de M. Boubacar Thiaw, appelé à d'autres fonctions.

Art. 55. - M. Mouhamadou Lamine Thiam, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 609 859/C, précédemment Adjoint au préfet du Département de Pikine, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Mampatim, en remplacement de M. Mamadou Moustapha Thiandoum, appelé à d'autres fonctions.

Art. 56. - M. Aboubacar Sall, Instituteur, Mle de solde n° 373 616/B, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Makacolibantang, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Lour Escale, en remplacement de M. Mamadou Moustapha Seck, appelé à d'autres fonctions.

Art. 57. - M. Mamadou Moustapha Seck, professeur d'enseignement secondaire, Mle de solde n° 519 797/H, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Lour Escale, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Kéniéba, en remplacement de M. Thierno Bocar Gaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 58. - M. Thierno Bocar Gaye, agent technique d'agriculture, Mle de solde n° 355 934/G, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Kéniéba, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Diakhao, en remplacement de M. Alioune Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 59. - M. Oumar Dieng, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 384 105/G, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Kataba 1, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Makacolibantang, en remplacement de M. Aboubacar Sall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 60. - M. Gallo BAdji, Agent technique de pêche maritime, Mle de solde n° 507 044/L, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Kolda, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sindian, en remplacement de M. Amadou Lamine Sy, appelé à d'autres fonctions.

Art. 61. - M. Alioune Aïdara, Agent d'agriculture, Mle de solde n° 504 227/B, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndande, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Kataba 1, en remplacement de M. Oumar Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 62. - M. Ndiack Sarr, Instituteur, Mle de solde n° 511 794/C, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Mbacké, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Karantaba, en remplacement de M. Mamadou Thiam, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Art. 63. - M. Malick Thiao, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 609 861/L, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Tivaouane, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Kéniaba, en remplacement de M. Thierno Bocar Gaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 64. - M. Amadou Lamine Sy, Instituteur, Mle de solde n° 369 573/E, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Sindia, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndiaye, en remplacement de M. Amadou Bamba Sylla, appelé à d'autres fonctions.

Art. 65. - M. Ibrahima Sarr, Agent technique d'agriculture, Mle de solde n° 500 959/H, précédemment Agent au Sous-préfet de l'Arrondissement de Mbédiène, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bona, en remplacement de M. Adama Cheikh Diaw, appelé à d'autres fonctions.

Art. 66. - M. Adama Cheikh Diaw, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 382 440/C, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Bona, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Koulor, en remplacement de M. Lademba Faye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 67. - M. Lademba Faye, Instituteur, Mle de solde n° 369 743/Z, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Koulor, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, en remplacement de M. Médoune Mboup, appelé à d'autres fonctions.

Art. 68. - M. Soré Dia, Instituteur, Mle de solde n° 507 128/E, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Pikine Dagoudane, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Tattaguine, en remplacement de M. Mamadou Mbacké Fall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 69. - M. Mamadou Mbacké Fall, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 503 796/D, précédemment Sous-préfet de l'Arrondissement de Tattaguine, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Pikine Dagoudane, en remplacement de M. Doré Dia, appelé à d'autres fonctions.

Art. 70. - M. Ibrahima Ba, Secrétaire d'administration, Mle de solde n° 616 042/M, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Bakel, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Koumbal, en remplacement de M. Mountaga Daha Sall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 71. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 24 février 2011.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

ARRETE MINISTERIEL n° 228 MEF-DGID-DEDT
en date du 5 janvier 2011 autorisant M. Abdoulaye Ndiaye à occuper à titre précaire et révocable, un terrain du Domaine public maritime situé à Dakar, Corniche Ouest, Boulevard Roosevelt, d'une superficie de 1.086 m² environ.

Article premier. - M. Abdoulaye Ndiaye, Opérateur économique, né le 15 mars 1952 à Médina Gounass (Sénégal), demeurant à Dakar, Corniche Ouest, Boulevard Roosevelt, est autorisé, en application des dispositions des articles 10 et suivants de la loi n°76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat, à occuper, à titre précaire et révocable, un terrain du Domaine public maritime situé Dakar, Corniche Ouest, Boulevard Roosevelt, d'une superficie de 1.086 m² environ.

Art. 2. - Le renouvellement de la présente autorisation d'occuper se fera par tacite reconduction, à la fin de chaque année. En cas de désistement, le concessionnaire devra en faire la déclaration au plus tard trois mois avant l'échéance.

Art. 3. - La présente autorisation ne pourra, en aucun cas, dispenser le concessionnaire de formuler une demande d'autorisation de construction conformément au Code de l'Urbanisme.

Art. 4. - Redevances : pour compter du 1er janvier de chaque année, le concessionnaire devra verser à la caisse du Receveur des Domaines de Ngor Almadies/Dakar en une seule fois, une redevance de 1.086.000 francs CFA.

Art. 5. - La redevance fixée à l'article précédent pourra être révisée par l'Administration un mois avant l'expiration de chaque année d'occupation.

En outre, en cas de modification des dispositions du décret n° 2010-399 du 23 mars 2010, les nouveaux taux seront automatiquement appliqués à compter de la date de publication des nouvelles dispositions du Journal officiel.

Art. 6. - Cautionnement : en garantie des prescriptions qui précédent, le concessionnaire est tenu déposer dans les caisses du Receveur des Domaines de Ngor Almadies/Grand Dakar un cautionnement d'un montant égal à une année de redevance, soit la somme de 1.086.000 francs CFA.

Art. 7. - Le concessionnaire devra maintenir la mise en valeur déjà réalisé et conserver la destination de la parcelle suivant la vocation du secteur.

Art. 8. - L'inobservation des dispositions sus-visés entraînera le retrait sans préavis de l'autorisation accordée.

Art. 9. - En fin d'occupation ou en cas de retrait, ce cautionnement pourra être remboursé au concessionnaire sur présentation d'un procès-verbal d'état des lieux dressé conjointement par la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et de la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Le concessionnaire devra remettre les lieux dans leur état primitif si l'Administration le requiert.

Art. 10. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DECISION n° 1152 MEF-DRS-SFD *en date du 2 février 2011 portant prorogation de l'Administration provisoire de l'Association sénégalaise pour l'appui à la création d'activités socio-économiques (ASACASE).*

Article premier. - Pour compter de la date de signature de la présente décision, l'administration provisoire de ASACASE est prorogée jusqu'au 30 juin 2011.

Art. 2. Le mandat de M. Mamadou Mane, Administrateur provisoire est prorogé jusqu'au 30 juin 2011.

A ce titre, il accomplit sa mission conformément aux dispositions de la décision n° 7025/MEF/DRS/SFD du 6 août 2010 et aux termes de référence de son mandat qu'il contresigne.

Art. 3. - Le Directeur de la Réglementation et de la Supervision des systèmes financiers décentralisés est chargé de l'exécution de la présente décision.

**MINISTÈRE DES MINES,
DE L'INDUSTRIE,
DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DES PME**

ARRÈTE MINISTERIEL n° 457 MMIAPME-SG en date 5 janvier 2011 portant organisation des services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME.

Article premier. - Les services régionaux du Ministère des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME sont répartis comme suit sur le territoire national :

Région de Dakar	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Dakar ;
Région de Diourbel	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Diourbel ;
Région de Fatick	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Fatick ;
Région de Kaolack	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Kaolack ;
Région de Kaffrine	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Kaffrine ;
Région de Kédougou	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Kédougou ;
Région de Kolda	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Kolda ;
Région de Louga	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Louga ;
Région de Matam	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Matam ;
Région de Saint-Louis	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Saint-Louis ;
Région de Sédihou	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Sédihou ;
Région de Tamba	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Tambacounda ;
Région de Thiès	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Thiès ;
Région de Ziguinchor	Service Régional des Mines, de l'Industrie de l'Agro-Industrie et des PME de Ziguinchor.

Art. 2. - Les services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME sont rattachés au Secrétariat général du Département.

Art. 3. - Les services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME ont pour missions :

- d'assurer l'exécution au niveau régional des politiques et programmes de développement minier, industriel, agro-industriel et des petites et moyennes entreprises du Ministère ;

- de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs au développement minier et industriel et à la promotion des petites et moyennes entreprises ;

- de conseiller les autorités administratives, locales et consulaires en matière de développement minier, industriel, agro-industriel et des petites et moyennes entreprises ;

- d'apporter appui-conseil et assistance aux investisseurs/porteurs de projet ;

- de mettre en œuvre des actions d'animation, de sensibilisation, de formation et de participation des populations autour des politiques, programmes et projets du Département ;

- de veiller à la cohérence, à la coordination et à la l'évaluation des projets miniers et industriels sur l'étendue de leur circonscription ;

- de mettre en place et tenir à jour un répertoire des sociétés minières, industrielles et des PME et une base de données statistiques nécessaires à une bonne information sur les exploitations, les productions, l'emploi et la valeur ajoutée ;

- de réaliser des études pouvant déboucher sur des orientations et actions opérationnelles en matière de développement minier, industriel, agro-industriel et des petites et moyennes entreprises.

Art. 4. - Les services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME sont organisés comme suit :

- un Bureau des Mines et de la Géologie ;
- un Bureau de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME ;

- un Bureau administratif et financier ;
- un Secrétariat.

Les chefs de services régionaux des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME sont nommés par arrêté du Ministre.

Art. 5. - Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

ARRETE MINISTERIEL n° 905 en date du 24 janvier 2011 portant création d'une Commission chargée de la préparation et de l'organisation de la Cérémonie d'inauguration du Grand Théâtre national.

Article premier. - Il est créé une Commission chargée de la préparation et de l'organisation de la cérémonie d'inauguration du Grand Théâtre national.

Art. 2. - Cette Commission, présidée par le Ministère de la Culture et des Loisirs, est composée des représentants des structures ci-après désignées :

- Présidence de la République (Protocole et Parc spécial automobile) ;
- Primature ;
- Ministère des Affaires étrangères ;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère des Forces armées ;
- Ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie ;
- Ministère de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique ;
- Ministère de la Santé et de la Prévention ;
- Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales ;
- Ministère de la Jeunesse ;
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Assainissement ;
- Ministère de la Culture et des Loisirs ;
- Ministère des Transports Terrestres, des Transports Ferroviaires et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de la Communication et des Télécommunications ;
- Ministère de l'Hygiène publique et du Cadre de vie ;
- Gouverneur de Dakar ;
- Ville de Dakar ;
- Société Nationale d'Electricité ;
- Société Des eaux ;
- Société Nationale des Télécommunications ;
- Office National de l'Assainissement du Sénégal ;
- Associations des Ecrivains du Sénégal ;
- Artistes et Comédiens du Théâtre du Sénégal ;
- Cabinet d'Architecture ATEPA ;
- Entreprise COMPLANT.

Art. 3. - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

MINISTERE DU COMMERCE

ARRETE MINISTERIEL n° 1083 MCOM/SAGE/SP en date du 1er février 2011 portant création et fixant la composition et le fonctionnement du Comité technique de pilotage de l'élaboration du Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme (CDS-MT).

Article premier. - Il est créé au sein du Ministère du Commerce, un Comité technique de pilotage de l'élaboration du Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme (CDS-MT)

Art. 2. - Le Comité technique de pilotage est chargé de la conduite du processus d'élaboration du Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme (CDS-MT) du Ministre du Commerce.

A ce titre, il assure la mise en œuvre, le suivi, la coordination et le contrôle de toutes actions menées dans ce sens.

Art. 3. - Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Ministre du Commerce ;

Membres :

- le Directeur de cabinet ;
- l'inspecteur des Affaires Administratives et financières ;
- la Direction du Commerce Intérieur ;
- la Directeur du Commerce Extérieur ;
- le Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- les Conseillers techniques ;
- le Directeur général du CICES ;
- le Directeur général de l'ARM ;
- l'Administrateur du TPS ;
- le Président de l'UNCCS ;
- le Directeur général de l'ASEPEX ;
- le Coordonnateur du PRDCC ;
- le Coordonnateur du CRADES ;
- le Coordonnateur du CIR.

Rapporteur : le Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

Le Comité technique de pilotage peut s'adjoint toute personne dont la compétence est jugée nécessaire.

Art. 4. - Le Comité technique de pilotage se réunit sur convocation de son président et peut siéger en comité restreint.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL n° 1084 en date du 1^{er} février 2011 portant blocage des prix de certaines denrées de première nécessité.

Article premier. - En application des articles 42 et 43 de la loi 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique, les prix des produits indiqués en annexe sont bloqués aux niveaux définis dans le présent arrêté.

Art. 2. - Les niveaux indiqués en annexe sont des niveaux plafond.

Art. 3. - Les distributeurs et les commerçants détaillants sont tenus, dans tous les lieux de vente, de publier ces prix par affichage.

Art. 4. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont passibles des sanctions prévues par la loi 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique.

Art. 5. - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 4 février 2011.

Art. 6. Le Directeur du Commerce Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera

ANNEXE

	Produits	Prix au détail
Sucre	Cristallisé	620 frs
Savon	Morceau	670 frs
	210 g	100 frs
	350 g	250 frs
Concentré de Tomate	800 g	1.000 frs
Huile	2 kg	2.400 frs
	fût	1.000 frs
	Sachet	300 frs
Riz	brisé importé non parfumé	280 frs
	Parfumé ordinaire	310 frs
Oignon	importé/kg	400 frs
	Local/kg	250 frs
Lait	400 g	1.300 frs
	500 g	1.400 frs.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, dès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 258 déposée le 24 août 2010, le Chef du Bureau des Domaines de Rufisque, demeurant et domicilié à Rufisque, au Centre des Services fiscaux au lieudit route des HLM, agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Rufisque d'un immeuble consistant en un terrain du domaine national à usage agricole, d'une contenance totale de 1 ha 74 a 63 ca situé à Niacoulrab et borné à l'Ouest et au Nord par un terrain non immatriculé au Sud et à l'Est par une rue non dénommée.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal et n'est, à sa connaissance, grisé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autre que ceux-ci après détaillés à savoir :

Décret n° 2008-351 du 2 avril 2008.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Gnilane Ndiaye Diouf.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Reseau des Femmes pour le Développement de la Banlieue.

Objet :

- promouvoir et renforcer la cohésion et la solidarité entre les membres ;
- assister les membres dans leur structuration, leur formation, la conception pour la mise en œuvre de projets de développement et à la recherche de financements ;

- améliorer le cadre de vie dans les domaines de l'environnement et de la santé ;

- lutter contre l'analphabétisme et la pauvreté.

Siège social : Route des Niayes - villa n° 7636.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

M^{me} Mame Diarra Faye, Présidente :

Awa Pouye, Secrétaire générale.

Khardiata Thiandoum, Trésorière générale.

Récépissé de déclaration d'association n° 26 GRD-AA-ASO en date du 17 février 2011.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Collectif des Délégués de Quartier de la Commune de Djidah Thiaroye Kao.

Objet :

- promouvoir une démarche novatrice qui vise à instaurer des rapports synergiques entre acteurs afin de bâtir un développement endogène ;
- favoriser la promotion d'un élan collectif de citoyenneté active qui à concrétiser des mesures transparentes pour un développement local durable ;
- soutenir les programmes élaborés par la Commune et l'Administration.

Siège social : Mairie Djidah Thiaroye Kao.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Mamadou Lamine Diop, *Président* :

Mamadou Guèye, *Secrétaire général*.

Samba Cor Diop, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 56 GRD-AA-ASO en date du 21 mars 2011.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « Sénégal Espoir Sans Frontières » (SENESF).

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- venir en aide aux nécessiteux ;
- créer des emplois après formation dans un corps de métier.

Siège social : Sise au quartier Grand Mbour à l'Institut Supérieur de Santé.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

M. Abdoulaye Mbaye, *Président* :

Mme Mame Diarra Mbacké, *Secrétaire générale*.

M. Oumar Diop, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 54 GRT-AS en date du 21 mars 2011.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « GASSANE SOLIDARITE CATALAN ».

Objet :

- de promouvoir le développement communautaire au niveau de gassane ;
- de participer au développement de la Communauté rurale de Gassane ;
- de promouvoir la coopération étrangère pour un développement harmonieux de Gassane.

Siège social : Gassane (dans l'Arrondissement de Barkédji).

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Mamadou Diagne, *Président* :

Abdou Yama Samb, *Secrétaire général*.

Gallo Dia, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 1116 GRL-en date du 7 avril 2011.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : DROIT AU COEUR SENEGLAL.

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- promouvoir la santé, l'éducation et l'insertion socio-économique des populations en général des couches vulnérables en particulier ;
- promouvoir le cadre de vie ;
- oeuvrer pour relever le défi du développement durable.

Siège social : Au Centre Socio-culturel de Cambérène à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. El Hadji Malick Kâ, *Président* :

Mame Laye Mbaye, *Secrétaire général*.

Abdoulaye Ndiaye, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 14.721 MINT-DAGAT-DEL-AS en date du 8 septembre 2010.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : SANTE BANLIEUE.*Objet :*

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- aider les populations vulnérables à accéder aux soins médicaux ;
- dépister et éradiquer les maladies les plus répandues de la zone ;
- équiper les postes de santé en matériels médicaux et médicaments.

Siège social : Poste de Santé Taïf - quartier Amadou Ly.

COMPOSITION DU BUREAU

*actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association*Mme Djinda Ly, *Présidente* ;MM. Adama Bâ, *Secrétaire général*.Mamadou Boubou Sow, *Tresorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 137 GRD-AA-ASO en date du 22 juin 2010.

Etude de M^e Khady Sosseh Niang, *notaire*
« Saly Station » n° 255, - Mbour

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 790-TH, appartenant à la Compagnie Foncière de l'Afrique. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un acte sous seings privés établi le 31 août 1955, passé entre le sieur Bruno de Roselle, Directeur de la Compagnie Foncière de l'Afrique et le sieur Fiacre Coly, Médecin à Khombole, concernant une parcelle de terrain d'une superficie de 600 mètres carrés, à détacher du lot n° 97 du titre foncier n° 790 de Thiès. 1-2

S.C.P.A. Faye & Sall

3, Rue A.Lakhsane Ndoye (ex Escarfait) x Vincent - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 21.417-DG, en cours de transfert au livre foncier de Grand Dakar, appartenant à la Société « CASTORS de Derklé ». 1-2

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 636-R, appartenant à M. Moussa Diaw. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance de la Société Nationale de Garantie d'Assistance et de Crédit en abrégé « SONAGA », inscrite le 24 juin 1989 sur le titre foncier n° 1343-DP, appartenant à M. Magatte dit Diogomaye Ndiaye. 1-2

Etude de M^e Serigne Mbaye Badiane, *notaire*
5-7 Avenue Carde, 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie authentique du titre foncier n° 13.538-GRD (ex titre foncier n° 4.093-DG), appartenant à la Société « JARDIMA - SA » à Rufisque. 1-2

Etude de M^a Papa Ismaël Kâ
& Alioune Kâ, *notaires*
94, Rue Félix Faure BP 2899 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la garantie de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) sur le titre foncier n° 2.117-R, appartenant à la Société anonyme dénommée « CAP VERT AGRI » - SA 1-2

Etude de M^e Ibrahima Dia
Avocat à la Cour
Espace Résidence (Autoroute) Im. 11 Apt. 14 (1^{er} étage)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5.735-DG (ex 27.123-DG), appartenant à M. Roland Said. 1-2